

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
Du 5 décembre 2006

Étaient présents : cf. liste annexée

Étaient excusés : Gilbert BLANC-TAILLEUR (maire), Denis ZANON (directeur Courchevel
Tourisme)

Ouverture de la séance à 14h30.

Jean-Yves Pachod remercie les personnes présentes d'assister à cette réunion, préalable à l'ouverture de la saison touristique 2006/2007.

PERSONNEL ET MOYENS DES SERVICES POUR L'HIVER 2006/2007

Comme avant chaque année, il est dressé un tour d'horizon du personnel et des moyens mis en œuvre pour l'hiver 2006/2007.

Société des 3 Vallées

L'effectif du service des pistes se montera, pour cet hiver, à 105 personnes ; un nouveau pisteur supplémentaire a été recruté pour améliorer la sécurité de la piste de luge le soir.

L'effectif du service des remontées mécaniques s'élève à 270 personnes. A partir du 9 décembre 2006, le chef d'exploitation des remontées mécaniques de l'ensemble de la Vallée de Courchevel sera monsieur Yves Chedal-Bornu. Son adjoint sera Jean-Claude Parizot.

Monsieur Noël Pachod, directeur du service Etudes et Développement de S3V et ancien directeur de la STM, a cessé son activité professionnelle (départ en retraite) ; il ne sera pas remplacé à la commission de sécurité des pistes.

Médecins

L'effectif des médecins a été amélioré grâce à la venue du Dr NOBLINS au bâtiment du Lac Blanc au Praz.

Il convient de noter par ailleurs que de nouveaux pharmaciens à Courchevel 1650 ont pris la succession de Joseph GELLON ; il s'agit de Fabienne et Xavier DUHOUX. Le docteur Pépin attire l'attention de la commune sur le rejet de la neige devant les fenêtres du cabinet médical ce qui obstrue toute la lumière du jour à l'intérieur des locaux.

Gendarmerie

13 agents en poste ; les bureaux sont désormais installés dans le bâtiment de la Saretta à Courchevel 1850

Corps d'Etat : CRS / PGHM

Effectif identique à 2005/2006, soit 4 agents en faction de 8h30 à 18h30 dont un maître-chien ; les semaines impaires le PGHM sera présent, les semaines paires, les CRS seront présents .

Pompiers

Effectif constant avec un professionnel remplacé par un saisonnier. Eric Suino demande que le stationnement abusif devant le centre soit sanctionné pour garantir les départs des véhicules de secours en toute circonstance.

Police municipale

5 permanents dont 1 maître-chien, 1 vaguemestre, 1 secrétaire, 20 saisonniers dont 2 maîtres-chien de surveillance.

Ambulances

Un véhicule sera toujours affecté exclusivement sur la station. Le véhicule en renfort pourra aussi être appelé ; monsieur PECH informe la commission du recentrage de son activité sur la région ce qui limitera les immobilisations de véhicules et dégagera plus facilement des renforts localement. Par ailleurs, il souhaiterait disposer d'un local de repos pour ses ambulanciers qui restent sur la station en journée. Il signale également les difficultés de stationnement devant les centres médicaux notamment pour la manipulation des brancards ; l'organisation de la salle d'attente du cabinet de Courchevel 1650 mérite aussi d'évoluer. Par ailleurs, il signale que l'abandon progressif de la chirurgie à Moutiers ne va pas sans poser de problème de soins pour les stations dans les prochaines années.

Hélicoptère

Le dispositif SAF est mis en œuvre à compter du lundi 3 décembre 2006 dans le cadre du plan départemental de secours, avec un renfort pour les vacances de Noël et de février.

Ecoles de ski : le système d'alerte globale des moniteurs par SMS fonctionne désormais ; en cas d'avalanche, un message donnant le lieu de rendez vous avec un pisteur sera lancé. La commission confirme cependant le maintien du système de gyrophare sur les remontées mécaniques et leur mise en place à Courchevel 1650.

Enfin, la liste des intervenants de la chaîne de secours a été mise à jour (cf annexe).

PIDA

Le service des pistes transmet à la commune la mise à jour des annexes du PIDA : 6 gazex ont été mis en place sur l'arête des Suisses et le Catex de la Loze a été rénové. Par ailleurs, un nouveau PIDA sera expérimenté sur les secteurs de Chanrossa et du Rocher de l'Ombre avec un appareil appelé « lancex » destiné à remplacer le grenadage à main.

Il est signalé que les éventuelles avalanches du secteur des Creux Noirs, qui ne menacent aucune piste en aval, ne seront plus déclenchées dans la mesure ce site est un domaine hors-piste, accessible à l'issue d'une légère remontée depuis le télésiège. Une signalisation et une communication adaptées par panneau seront mise en place par la S3V. Les secours devront alors être placés sous le commandement des corps d'Etat.

Un PIDA expérimental est proposé par le service des pistes pour le compte de la commune sur le talus de la route supérieure de l'Altiport et sur l'accès à la future déchetterie du plan du Vah (chemin de Praméruel passant sous la carrière des Gravelles).

Evolution des pistes

Le service des pistes expose à la commission les nouvelles orientations suivantes :

- ✦ Combe des Pylônes : cette piste passe en noir
- ✦ Couloir des belges : cette piste est supprimée
- ✦ Piste du mur : la pente d'entrée a été atténuée
- ✦ Piste du lac bleu : le tracé a été modifié du fait de l'enlèvement du téléski ; la praticabilité est améliorée pour les débutants.
- ✦ Piste des Coqs : elle sera consacrée au snow cross
- ✦ Half-pipe de Plantret : il sera supprimé, la S3V ne disposant plus des équipements adaptés aux nouvelles contraintes pour l'entretien
- ✦ Piste des Verdons : les cascades du torrent en amont de la croisette ont été couvertes pour économiser la neige de culture jusqu'alors nécessaire pour rattraper le niveau de la piste
- ✦ Piste du bouc Blanc : une variante a été aménagée par la droite ; une modification a également été faite à l'entrée du boulevard des Arolles
- ✦ Piste de Saint Bon : il est signalé l'ouverture de la nouvelle piste de Saint Bon (difficulté rouge) dès que les conditions le permettront ; l'évacuation des traîneaux se fera derrière le pont de la route de la Jairaz. Les prés en aval du pont jusqu'à Bozel sont considérés comme un secteur hors piste ; les corps d'Etat seront compétents pour le secours.
- ✦ Piste des Rochers : le service des pistes demande que le Club des Sports prévoit un délai suffisant avant les compétitions ou les entraînements pour la mise en place des dispositifs de sécurité.
- ✦ Piste des Granges : cette piste passe en bleu
- ✦ Piste de luge : un matelas sera installé sur la barrière d'arrivée à Courchevel 1550 ; l'éclairage a été réalisé par la commune
- ✦ Jean-Yves Pachod fait remarquer l'amélioration que pourrait apporter l'élargissement du tunnel de la piste du Jardin Alpin et le réaménagement du boulevard avec la plate-forme d'animation sur l'espace de l'ancien tremplin. Par ailleurs, l'entrée Loze-Biollay et l'ancien départ du Super-Pralong vers les Suisses méritent également une amélioration.

Questions diverses

- ✦ Avalanch'camp : Patrick Mugnier invite tous les professionnels à passer sur ce site avec leur clients pour une séance d'initiation à la recherche d'ARVA.
- ✦ Scooters servant à l'accès aux stades de slalom « Emile Allais » et « 1650 »: les circulations lors de la préparation des sites pour les courses se feront sous l'entière responsabilité du Club des Sports ou de l'ESF 1650.
- ✦ Scooter du chalet de Pierre: il est rappelé que ce scooter est régulièrement aperçu avant la fermeture des pistes vers la Croisette, ce qui est de nature à créer un risque pour les usagers des pistes. Le service des pistes rappelle également la circulation d'un scooter en journée entre le Panoramic et les Pierres Plates.

- ✦ Feux d'artifice : Il conviendra de rappeler l'obligation de nettoyer le site immédiatement après le tir.
- ✦ Photographes-filmeurs : il devra leur être rappelé l'interdiction d'évoluer à pied sur les pistes.
- ✦ Parapente : des contacts seront pris avec le club de parapente pour examiner les conditions d'agrément d'une aire d'atterrissage au Praz , libre d'accès à tous les pratiquants ; en revanche, il semble difficile de donner un statut aux sites de décollage « privatisés » et commerciaux et en altitude car ils ne correspondent pas aux critères de la fédération.
- ✦ Montgolfière : un rappel de l'arrêté municipal pour le respect des hauteurs de survol du domaine skiable sera fait à l'exploitant basé à Courchevel.

La séance est levée à 16h30.



Vu, le Maire,

Gilbert BLANC-TAILLEUR

PJ: feuille de présence, liste des intervenants, planning d'astreinte des services techniques

